

Bureau des gouverneurs de l'Université Saint-Paul
Board of Governors of Saint Paul University

Le 9 juin 2021

June 9, 2021

PROCÈS-VERBAL
MINUTES

Membres présents

J.-M. Barrette, N. Beaulieu, C. Beauvais, D. Berniquez, M. Harvey, A. Jastrzebski, M.-M. Laferrière, B. MacLellan, M.-J. Martel, M. McLellan, M. Moriarty, D. Perrin, F. Reardon, G. Rixon, A. Sheftel, M. Tassé, D. Upton

Secrétaire de séance

Marie de Barros

La présidente souhaite la bienvenue aux membres. Elle souligne que D. Berniquez, M. Harvey et A. Sheftel assistent à leur dernière réunion du Bureau des gouverneurs, car ils terminent leur mandat à la fin du mois de juin. Les membres remercient à tour de rôle les membres sortants pour leur sagesse, leur générosité, leur écoute et leur implication dans la vie de l'Université Saint-Paul.

La présidente, M.-M. Laferrière, invite D. Perrin à prononcer la prière d'ouverture.

D. Perrin rappelle la triste histoire du pensionnat de Kamloops où les restes de 215 enfants autochtones ont été découverts. Il propose aux membres de lire une prière en souvenir de ces enfants.

La présidente invite les membres à observer une minute de silence à la mémoire de ces personnes disparues.

Le secrétaire général intérimaire, M. McLellan, confirme que la réunion est proprement constituée et qu'il y a quorum.

1. Déclaration de conflit d'intérêts

La présidente note que N. Beaulieu est en conflit d'intérêts à l'article 9 et qu'elle-même et M. Tassé sont en conflit d'intérêts à l'article 12.

2. Adoption de l'ordre du jour

F. Reardon souhaite insérer une recommandation dans le rapport du comité. Il demande, par conséquent, que son rapport soit placé après l'article 17 de l'ordre du jour, dans la rubrique « Aux fins de discussion et d'approbation ».

La présidente demande une proposition pour l'adoption de l'ordre du jour modifié.

Sur motion dûment présentée par D. Berniquez et appuyée par G. Rixon, il est résolu

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PRÉSENTATION

3. Présentation – sans objet

ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT

La présidente indique que les articles 4 à 10 figurent à l'ordre du jour de consentement. Elle mentionne que, si un membre souhaite discuter d'un sujet, l'article en question sera retiré et qu'il fera l'objet d'une discussion immédiatement après le dernier article.

D. Perrin demande que l'article 5 soit retiré pour discussion ultérieure.

M.-M. Laferrière demande une motion pour approuver l'ordre du jour de consentement modifié.

Sur motion dûment présentée par M. Harvey et appuyée par M. Tassé, il est résolu

QUE l'ordre du jour de consentement soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

D. Perrin demande des éclaircissements sur l'article 8 du procès-verbal du comité exécutif du 4 mai 2021. Il souhaite savoir ce que représente le transfert des propriétés détenues par UMC Financial Management Inc. et quels sont les avantages pour l'Université Saint-Paul.

N. Beaulieu rappelle qu'UMC Financial Management Inc. est la société d'investissement avec laquelle travaille l'Université Saint-Paul. L'Université y a un portefeuille de prêts immobiliers et de biens immobiliers qui génère des revenus. Il y a trois ans, on a transféré presque tous les prêts immobiliers dans des fonds fiduciaires, car cela diminue les risques. Cette année, on a décidé de faire la même chose pour les fonds immobiliers. Au lieu d'avoir plusieurs fonds de prêts et de biens immobiliers, on a désormais un fonds fiduciaire pour les prêts immobiliers et un autre pour les biens immobiliers.

D. Perrin souhaite savoir s'il y a des règlements à l'Université Saint-Paul qui encadrent ce genre de transactions, notamment ce changement important dans les actifs de l'Université.

N. Beaulieu répond que cette transaction respecte la politique d'investissement de l'Université Saint-Paul.

D. Perrin demande si le regroupement des différents fonds ne posera pas problème dans les rapports financiers en ce qui concerne, entre autres, le remboursement des intérêts, car avec ce cumul, il ne sera plus possible de distinguer ou de retracer les différents fonds et les intérêts afférents.

N. Beaulieu affirme qu'il n'y aura pas de problème particulier et que ce regroupement rend les opérations plus faciles.

D. Perrin note qu'à l'article 4.1 du procès-verbal du comité exécutif du 19 mai 2021, il est mentionné que l'École d'innovation sociale Élisabeth-Bruyère voudrait utiliser une somme importante du don qu'elle a

reçu des Sœurs de la Charité afin de faire de la publicité pour l'École. Il demande des informations sur l'état actuel des inscriptions et le maintien des programmes.

J.-M. Barrette répond que la difficulté est d'avoir un nombre suffisant d'étudiants dans le programme de baccalauréat. L'année dernière, le programme n'a été offert qu'en français, et ce sera probablement le cas cette année encore. Cependant, on fait le nécessaire afin que le programme de baccalauréat soit offert en anglais et en français à l'automne 2022. Il précise que la campagne publicitaire coûtera 200 000 \$ et non 750 000 \$. Le reste de la somme sera affecté à d'autres activités étalées sur plusieurs années.

D. Perrin note que l'article 7.1 du procès-verbal du comité exécutif du 26 mai 2021 fait état du lancement du Centre sur les Églises et la réconciliation avec les peuples autochtones. Il demande si les évêques canadiens y ont contribué. Il souhaite également savoir comment l'Université Saint-Paul s'y prendra pour soutenir financièrement ce projet et qui y sera impliqué.

C. Beauvais répond que les évêques canadiens n'ont pas contribué au projet. Néanmoins, les Oblats de la province Notre-Dame-du-Cap ont donné 500 000 \$ à la Faculté de théologie, dont 20 000 \$ pour des projets relatifs à l'avenir de la théologie; ces 20 000 \$ seront donc affectés au Centre sur les Églises et la réconciliation avec les peuples autochtones.

La somme de 500 000 \$ offerte par les Oblats devrait principalement servir à l'octroi de bourses d'études. Par ailleurs, le doyen et le provincial sont en pourparlers sur la meilleure façon de dépenser une partie du don en offrant des bourses aux étudiants autochtones qui souhaiteraient, par exemple, entreprendre une maîtrise en spiritualité autochtone et foi chrétienne.

B. MacLellan mentionne qu'une rencontre sur la réconciliation avec les autochtones a eu lieu. Elle pense que c'est l'occasion idéale pour l'Université Saint-Paul de présenter une demande de financement auprès de la Conférence des évêques catholiques du Canada (CECC); M. Boland et le cardinal Collins pourraient bien appuyer notre demande.

Sur motion dûment présentée par D. Perrin et appuyée par A. Jastrzebski, il est résolu

QUE l'article 5 de l'ordre du jour de consentement soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Approbation du procès-verbal

4.1 Réunion du 5 mai 2021

5. Procès-verbaux du comité exécutif du 28 avril au 26 mai 2021

6. Tableau – Interventions de la rectrice

7. Renouvellement des mandats des membres nommés par le Bureau des gouverneurs de l'Université Saint-Paul au Bureau des gouverneurs de l'Université d'Ottawa

8. Politique RHR-227

9. Prolongation du mandat du vice-recteur à l'administration

La présidente note le conflit d'intérêts de N. Beaulieu; elle lui demande de quitter la réunion.

10. Articles

AUX FINS DE DISCUSSION ET D'APPROBATION

11. Nominations au Bureau des gouverneurs

La présidente invite le président du comité de sélection des membres du Bureau des gouverneurs, F. Reardon, à présenter les deux candidats qui siégeront au Bureau des gouverneurs.

F. Reardon explique que le comité de sélection a rencontré les candidats. Bien qu'ayant chacun un profil très différent, ils ont les qualités et les compétences recherchées par le Bureau des gouverneurs.

D. Perrin souhaite savoir si le comité a reçu d'autres candidatures qui pourront être considérées dans le futur.

M. McLellan répond que deux autres candidats seront rencontrés un peu plus tard dans l'année dans le but de remplacer A. Sheftel.

F. Reardon présente les motions.

Sur motions dûment présentées par F. Reardon et appuyées par M. Moriarty, il est résolu

QUE le comité de sélection des membres du Bureau des gouverneurs recommande au Bureau des gouverneurs de nommer Father Daryold Winkler au Bureau des gouverneurs de l'Université Saint-Paul.

QUE le comité de sélection des membres du Bureau des gouverneurs recommande au Bureau des gouverneurs de nommer Soukaina Boutiyeb au Bureau des gouverneurs de l'Université Saint-Paul.

ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ

12. Résultats des élections à la présidence et à la vice-présidence du Bureau des gouverneurs

La présidente demande à F. Reardon d'ouvrir la discussion.

F. Reardon rappelle qu'il y a eu des élections pour la présidence et la vice-présidence au Bureau des gouverneurs et que M.-M. Laferrière et M. Tassé ont été élus par acclamation aux postes respectifs de présidente et de vice-président.

D. Perrin rappelle que, selon le règlement interne du Bureau des gouverneurs, le président ne peut être élu qu'à deux reprises. Chaque mandat a une durée de deux ans et, au terme du deuxième mandat, le président doit quitter son poste au Bureau des gouverneurs. M.-M. Laferrière a occupé le poste de vice-présidente, puis elle a remplacé le président à la suite de la démission de ce dernier. D. Perrin demande comment les deux mandats précédents de M.-M. Laferrière doivent être traités pour respecter le règlement établi par le Bureau des gouverneurs.

F. Reardon explique que M.-M. Laferrière est arrivée dans la dernière année du mandat de M. Drapeau, ce qui constitue le début de son deuxième mandat. La durée totale de ses deux mandats est donc de trois ans au lieu des quatre habituels.

D. Perrin et F. Reardon soulignent qu'il est important d'inscrire dans le procès-verbal de cette réunion que, si M.-M. Laferrière brigue un troisième mandat, la durée de ce mandat ne pourra être que d'un an.

Sur motions dûment présentées par F. Reardon et appuyées par M.-J. Martel, il est résolu

QUE M.-M. Laferrière soit élue présidente du Bureau des gouverneurs pour un mandat débutant le 30 juin 2021 jusqu'au 30 juin 2023.

QUE M. Tassé soit élu vice-président du Bureau des gouverneurs pour un mandat débutant le 30 juin 2021 jusqu'au 30 juin 2023.

ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ

13. Sondage d'auto-évaluation des membres du Bureau des gouverneurs

La présidente invite F. Reardon à présenter les résultats du sondage d'auto-évaluation des membres du Bureau des gouverneurs.

F. Reardon explique que le questionnaire du sondage d'auto-évaluation des membres du Bureau des gouverneurs de l'Université Saint-Paul comprend 35 questions. Treize membres y ont répondu. Une synthèse des réponses et des commentaires ainsi qu'une analyse des résultats ont été faites. Il encourage les membres à les consulter.

Sur motion dûment présentée par F. Reardon et appuyée par G. Rixon, il est résolu

QUE le Bureau des gouverneurs mandate le Comité de gouvernance et de nominations afin qu'il prépare les programmes pour les sessions d'orientation et de formation du Bureau des gouverneurs en tenant compte des résultats du sondage d'auto-évaluation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. Amendement à la grille tarifaire 2021-2022

La présidente invite M. Tassé à présenter les motions.

Sur motions dûment présentées par M. Tassé et appuyées par F. Reardon, il est résolu

QUE, sur recommandation du Comité des finances, le Bureau des gouverneurs approuve un amendement à la grille tarifaire 2021-2022 pour y ajouter une catégorie d'étudiants, nommément les étudiants canadiens hors province; et

QUE les droits de scolarité des étudiants canadiens hors province pour l'année 2021-2022 soient établis à 3 % de plus que ceux des étudiants de l'Ontario.

ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ

N. Beaulieu précise que le gouvernement de l'Ontario a autorisé l'augmentation des droits de scolarité des étudiants canadiens hors province. De ce fait, on a établi une grille tarifaire qu'on pourra utiliser à l'avenir. Cette nouvelle grille tarifaire ne concerne que les étudiants du 1^{er} cycle.

D. Upton demande si l'augmentation des droits de scolarité entraînera d'autres conséquences.

N. Beaulieu répond qu'il n'y aura pas de conséquences. Il rappelle que ces augmentations ne concernent que les étudiants canadiens hors province et que les étudiants qui sont actuellement inscrits à l'Université Saint-Paul (USP) pourront bénéficier de l'ancienne grille tarifaire. Il souligne que les droits de scolarité exigés à l'USP sont plus bas que ceux des autres universités de la province.

15. Emprunt de financement du plan quinquennal

La présidente invite M. Tassé à expliquer le plan quinquennal.

B. MacLellan demande si les institutions financières ne plafonnent pas le montant des prêts accordés aux emprunteurs.

N. Beaulieu répond qu'en ce qui concerne les emprunts, les institutions se sont imposé une limite, conformément au règlement *Finance 315 – Recours à la dette*. Ce règlement établit un ratio sur la capacité d'endettement, fixé à un maximum de 50 % de l'actif net; un autre ratio a été établi sur le taux d'endettement, qui doit être inférieur à 6 % des revenus.

L'Université peut emprunter jusqu'à 5,7 millions de dollars. Notre taux d'endettement actuel est de 4,33 %, ce qui est bien en deçà des 6 % de nos revenus.

D. Perrin rappelle que l'Université Saint-Paul, par ses statuts, sa politique et les pouvoirs réservés aux Oblats, s'engage à respecter le seuil maximal d'environ 5,5 millions de dollars auquel s'est engagée la Conférence des évêques catholiques du Canada. Au-delà de ce montant, on a besoin d'une autorisation spéciale des Oblats. Il note que l'Université Saint-Paul a contracté plusieurs emprunts dont le montant total pourrait dépasser le maximum autorisé. Il demande si les Oblats pourraient s'opposer à cette décision de cumuler des dettes.

N. Beaulieu répond que cette limite, inscrite dans nos statuts, concerne des opérations pouvant affectées notre patrimoine immobilier. Aucun de ces emprunts n'est lié aux bâtiments ou aux propriétés de l'Université Saint-Paul.

B. MacLellan ajoute que le même règlement est en vigueur dans les hôpitaux catholiques. Ces derniers peuvent contracter des dettes à condition que cela respecte les politiques de l'organisation. Néanmoins, certaines demandes de prêt nécessitent l'approbation du groupe des donateurs. Il faut aussi s'assurer de la transparence des finances et de la capacité à rembourser la dette.

Sur motion dûment présentée par M. Tassé et appuyée par M.-J. Martel, il est résolu

QUE, sur recommandation du Comité des finances, le Bureau des gouverneurs approuve un emprunt maximal de 2 000 000 \$ auprès d'une institution bancaire sur une durée de cinq ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. Calendrier des rencontres 2021-2022

F. Reardon mentionne que le calendrier des réunions 2021-2022 se trouve dans la trousse de documents du Bureau des gouverneurs. Il ajoute que les réunions du Comité de gouvernance et de nominations auront lieu un peu plus tard comparativement aux années précédentes, car on souhaite les espacer de celles du Bureau des gouverneurs.

M.-M. Laferrière ajoute que le Comité de gouvernance et de nominations explore la possibilité d'organiser la session de formation des membres du Bureau des gouverneurs sous forme de retraite, si la situation sanitaire le permet.

M.-J. Martel suggère de continuer de tenir les réunions du Bureau des gouverneurs en virtuel afin que les membres ne soient pas obligés de se rendre sur le campus. Cela permettrait à tous de gagner du temps et serait également bénéfique sur le plan financier.

Sur motion dûment présentée par F. Reardon et appuyée par D. Upton, il est résolu

QUE, sur recommandation du Comité de gouvernance et de nominations, le Bureau des gouverneurs approuve le calendrier des rencontres 2021-2022 du Bureau des gouverneurs et de ses comités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. Procédure pour les sessions délibérantes

F. Reardon mentionne qu'il a fait parvenir aux membres du Bureau des gouverneurs un document basé sur le Code Morin, qui est un code universel. Ce document, émanant de l'Université de Montréal, établit les règles et les procédures relatives aux réunions et aux assemblées, notamment dans les universités canadiennes francophones. Il propose aux membres d'adopter le document, à titre expérimental, en tant que procédure ou comme lignes directrices pour les sessions du Bureau des gouverneurs de l'Université Saint-Paul.

M.-J. Martel promet de prendre connaissance du document, d'analyser les différences entre les documents utilisés par le passé et celui-ci, puis de voir si ce dernier pourrait faciliter les réunions du Bureau des gouverneurs.

D. Perrin encourage l'utilisation du document qui, selon lui, ne présente aucune orientation détaillée sur les prises de décision, mais offre une meilleure compréhension des pratiques.

Sur motion dûment présentée par F. Reardon et appuyée par M. Tassé, il est résolu

QUE le Comité de gouvernance et de nominations recommande au Bureau des gouverneurs d'adopter *ad experimentum* pour les sessions délibérantes les règles et les procédures, telles que présentées dans le document préparé par l'Université de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.1 Procédure – choix des présidents des comités du Bureau des gouverneurs

F. Reardon note que, par le passé, le secrétaire général était mandaté pour convoquer une réunion au mois de juin afin de choisir les présidents des comités du Bureau des gouverneurs. Il souhaite que ce mandat attribué à M. McLellan soit formalisé.

D. Perrin rappelle que, l'année dernière, les comités avaient fait une recommandation au Bureau des gouverneurs. À la suite de cette recommandation, ce dernier avait nommé les présidents des différents comités. Il demande comment cela se passera cette année puisqu'aucune autre réunion du Bureau des gouverneurs n'est prévue avant l'automne.

M. McLellan répond qu'auparavant, les recommandations et les nominations étaient faites par voie électronique. On fera le nécessaire afin qu'une réunion puisse être organisée avant la fin du mois de juin; c'est impératif si on veut respecter le calendrier du comité consultatif.

M.-M. Laferrière conclut en disant que chaque comité élira son président. Ensuite, une motion sera envoyée par courriel aux membres du Bureau des gouverneurs.

Sur motion dûment présentée par F. Reardon et appuyée par G. Rixon, il est résolu

QUE le secrétaire général soit mandaté pour convoquer une réunion des différents comités du Bureau des gouverneurs en juin afin que ceux-ci choisissent leur président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORTS

18. Président

19. Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche

J.-M. Barrette mentionne que le taux d'inscription au trimestre de printemps-été 2021 a augmenté de 23 % comparativement à l'année dernière. Cette hausse est probablement due au fait que le taux d'emploi des étudiants est au plus bas; ces derniers ont donc décidé de retourner aux études.

Il ajoute que, par mesure de prudence, seulement 15 % des cours seront offerts en présentiel cet automne. On prévoit en offrir 50 % à l'hiver 2022 et revenir à la normale en septembre 2023 si la situation sanitaire le permet.

20. Vice-recteur à l'administration

Le vice-recteur à l'administration souligne que les projets d'infrastructure, notamment celui de l'auditorium, se poursuivent.

Le projet du centre de recherche à la bibliothèque devrait être terminé en septembre. Nous sommes en pourparlers avec le collège Boréal; ce dernier aimerait faire quelques aménagements dans le pavillon Laframboise.

Nous travaillons sur une demande de financement qui concerne un projet écologique, qui consiste à remplacer les fenêtres et la climatisation des bureaux des professeurs du 2^e et du 3^e étage. La date limite pour soumettre le dossier est le 15 juillet.

M.-J. Martel demande s'il serait possible d'y inclure les fenêtres de la Chapelle.

N. Beaulieu répond qu'il s'agit de deux projets différents et qu'on ne peut soumettre qu'un seul projet.

21. Secrétaire général

M. McLellan informe les membres du Bureau des gouverneurs qu'une réunion avec la députée fédérale C. McKenna aura lieu le vendredi 11 juin. Cette rencontre sera axée sur le développement d'un

programme conjoint de l'École d'innovation sociale Élisabeth-Bruyère et du Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario (CHEO) contre le racisme. On offrira une formation sur le sujet, qui s'adressera à environ 75 organisations. On espère accueillir entre 200 et 240 participants.

22. Rectrice

C. Beauvais rappelle que les différents documents de l'article 22 de l'ordre du jour concernent des projets qui sont pour la plupart déjà entamés. Ils ont été placés dans la trousse pour information. Nous sommes à la recherche de donateurs potentiels qui pourraient nous aider à les réaliser. La rectrice demande aux membres de lui faire part d'éventuels contacts (banques, sociétés privées, etc.) qui voudraient bien contribuer à la réalisation de ces projets.

Elle ajoute que, à la suite des récents événements de Kamloops, l'Université Saint-Paul n'a pas fait de déclaration officielle, mais elle a posé un geste visant à rappeler le souvenir des enfants retrouvés en accrochant, dans les arbres du jardin de l'Université, 215 rubans orange. Elle indique que, selon la tradition autochtone, attacher un ruban à un arbre signifie offrir une prière au Créateur.

Elle souligne qu'elle a également envoyé une lettre au pape François dans laquelle elle l'invite à venir au Canada pour présenter des excuses officielles aux Premières Nations au nom de l'Église catholique. On peut consulter cette information sur sa page Facebook. Elle précise avoir entrepris ces démarches en son nom propre et en tant que représentante de l'Université Saint-Paul.

Comme l'Université Saint-Paul souhaite être plus accueillante pour les autochtones, nous avons créé le comité de l'autochtonisation, composé de deux gardiens du savoir, de deux doyens, de professeurs et d'étudiants autochtones. Ce comité peut être consulté pour toute question relative aux projets autochtones; aucune démarche n'est entreprise sans l'accord des gardiens du savoir.

À la suite de la macabre découverte de Kamloops, le comité a souhaité qu'une lettre soit envoyée au provincial de Notre-Dame-du-Cap lui demandant de donner accès aux archives afin de permettre aux familles des victimes de faire la lumière sur ce qui s'est passé. C. Beauvais a donc envoyé une lettre au provincial l'invitant à venir rencontrer le comité pour discuter de cette proposition.

Beaucoup d'actions sont en cours pour montrer notre volonté d'instaurer un dialogue avec les peuples autochtones. Nous avons créé un cours intitulé *Les Premiers Peuples du Canada*. Il est obligatoire pour tous les étudiants qui suivent un programme de baccalauréat à l'Université Saint-Paul. Nous avons également établi un partenariat avec l'association Femmes autochtones du Québec (FAQ). Nous leur avons dispensé une formation en leadership, il y a de cela deux ans. L'année dernière, il n'a pas été possible d'offrir cette formation à cause de la pandémie, cependant nous avons mis en place un cours en ligne destiné aux femmes autochtones. Nous avançons lentement, mais sûrement dans la construction d'une relation avec les communautés autochtones.

Certains peuvent se demander si l'Université Saint-Paul a formé des personnes qui ont, par la suite, participé aux abus commis envers les enfants des pensionnats. Cependant, il nous est difficile de répondre à cette question, car nous ne savons pas ce que deviennent les gens après avoir été formés dans notre université. Par ailleurs, il faut noter que l'Université Saint-Paul ne détient pas les archives des Oblats. Les documents des Oblats sont archivés et conservés dans leurs locaux.

A. Sheftel s'étonne que les informations données par C. Beauvais ne figurent ni sur le site Web ni sur la page Facebook de l'Université Saint-Paul. Elle suggère que le Service des communications mette ces informations en ligne dès que possible, notamment la lettre envoyée au pape François; cela montrera notre soutien et notre engagement envers les communautés autochtones. Les étudiants et les professeurs sont en droit de connaître les démarches entreprises par l'Université pour faciliter cette réconciliation.

L'Université Saint-Paul est en quelque sorte coupable par association. Il serait donc judicieux que les gens sachent que l'Université s'investit réellement dans cette mission de réconciliation. En ce moment,

on sent que les gens sont fatigués de voir que les évènements survenus dans les pensionnats sont si banalisés.

D. Perrin mentionne qu'il y a quelques années une banque avait demandé d'installer un distributeur de billets sur le campus de l'Université Saint-Paul dans le but de servir la communauté universitaire. Cependant, comme l'administration de l'Université ne souhaitait pas donner l'impression d'entretenir des liens avec une institution financière, elle avait rejeté la demande. Il relève à ce propos que la brochure relative à l'article 22.3 a pour titre « Espace Banque Nationale ». Il demande si l'espace en question sera celui de la Banque Nationale ou celui des peuples autochtones; l'en-tête de la brochure met en valeur la Banque Nationale. Il note toutefois que l'idée de diversifier la recherche de fonds est intéressante.

C. Beauvais répond qu'elle a consulté les gardiens du savoir avant de mettre en place les démarches, cependant ils n'ont pas approuvé la brochure.

D. Perrin indique que Regis College a publié des communiqués de presse concernant un projet conjoint avec l'Université de Saint Michael's College. Les deux institutions vont ouvrir un centre de théologie d'envergure internationale ayant pour objectif la recherche et la diffusion de l'information. Il se demande si l'Université Saint-Paul ne serait pas intéressée à se joindre à elles afin de promouvoir sa Faculté de théologie.

C. Beauvais répond qu'au cours des trois dernières années, il y a eu des discussions sur la possibilité d'offrir des cours conjoints avec Regis College afin de maintenir un programme académique de qualité, cependant ce projet n'a pas abouti. Bien que Regis College et Saint Michael's College se soient engagés à travailler ensemble, cela n'empêche pas l'Université Saint-Paul de faire partie de leur projet.

D. Upton demande si quelqu'un a entendu les déclarations de l'archevêque M. Dampousse sur les ondes de CBC concernant ce qui s'est passé à Kamloops. Ce discours l'a abasourdie; elle craint que cela donne une mauvaise image de l'Université Saint-Paul. Prétendre qu'on n'était pas au courant de ce qui s'est passé est blessant et difficile à entendre.

C. Beauvais répond que beaucoup de gens ont été choqués par cette entrevue. Une personne influente au Vatican et d'autres chefs religieux en ont été informés. Il est prévu que le nécessaire soit fait afin que nos évêques canadiens se comportent comme des personnes compatissantes et construisent ainsi des relations avec les communautés autochtones pouvant mener à la réconciliation.

23. Rapports des comités

- 1. Comité de gouvernance et de nominations**
- 2. Comité des finances**
- 3. Comité d'audit**

FIN DE LA SÉANCE PUBLIQUE

Levée de la séance

La motion demandant la levée de la séance à 18 h est présentée par M. Tassé et appuyée par A. Jastrzebski.

La présidente de séance

Marie-Michèle Laferrière

Le secrétaire général intérimaire

Michael McLellan